Rôles et responsabilités en planification forestière

Séance d'information virtuelle tenue dans le cadre de la consultation publique PAFIO 2022

Par Philippe Boutin, directeur de la gestion des forêts de la Mauricie et du Centre-du-Québec 28 avril 2022





Ministre

Secteur des forêts

Assurer l'aménagement durable des forêts publiques et contribuer au développement de l'industrie des produits forestiers et de la mise en valeur des forêts privées

Secteur de la faune et des parcs

Assurer une connaissance de pointe des espèces fauniques du Québec, de leur pérennité dans une perspective de biodiversité et d'utilisation durable.

Planification et développement du réseau des parcs

Secteur des opérations régionales

Assurer le soutien stratégique et opérationnel des directions en région dans la mise en œuvre des activités fauniques et forestières Forestier en chef

Assurer la pérennité des forêts publiques dans un contexte de développement durable en déterminant les possibilités forestières





Secteur des forêts

- Élaboration du cadre législatif et réglementaire
- Développement d'orientations, de stratégies et de politiques
- Acquisition de connaissances par les activités de recherche et d'analyse
- Attribution des droits de coupe, de la délivrance de permis et de la mise aux enchères du bois

Bureau de mise en marché des bois (BMMB) Protection et aménagement durable des forêts

Approvisionnement et développement de l'industrie

Recherche et inventaires forestiers

Secteur des opérations régionales

- Application du cadre législatif et réglementaire
- Respect des orientations, des stratégies et des politiques
- Planification forestière tactique et opérationnelle
- Relation avec les utilisateurs, les consultations et l'harmonisation
- Reddition de compte régionale
- Collaboration avec le Secteur des forêts

Secteur nord-est

Secteur nord-ouest

Secteur central

Secteur sud-est

Secteur sud-ouest

Secteur métropolitain et sud





Secteur central

Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Mauricie et Centre-du-Québec

Direction de la gestion de la Faune

Bureau régional Direction de la

gestion de la

Trois-Rivières

Unité de gestion
Windigo-et-Gouin
La Tuque

Unité de gestion

Bas-Saint-Maurice
Shawinigan





Industries forestières

- Planification des chemins
- Harmonisation opérationnelle
- Certification forestière
- Réalisation de la récolte selon la planification retenue

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Responsable de la planification forestière

Utilisateurs du territoire

- Participation aux consultations publiques
- Communication de leurs besoins
- Contribution à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)





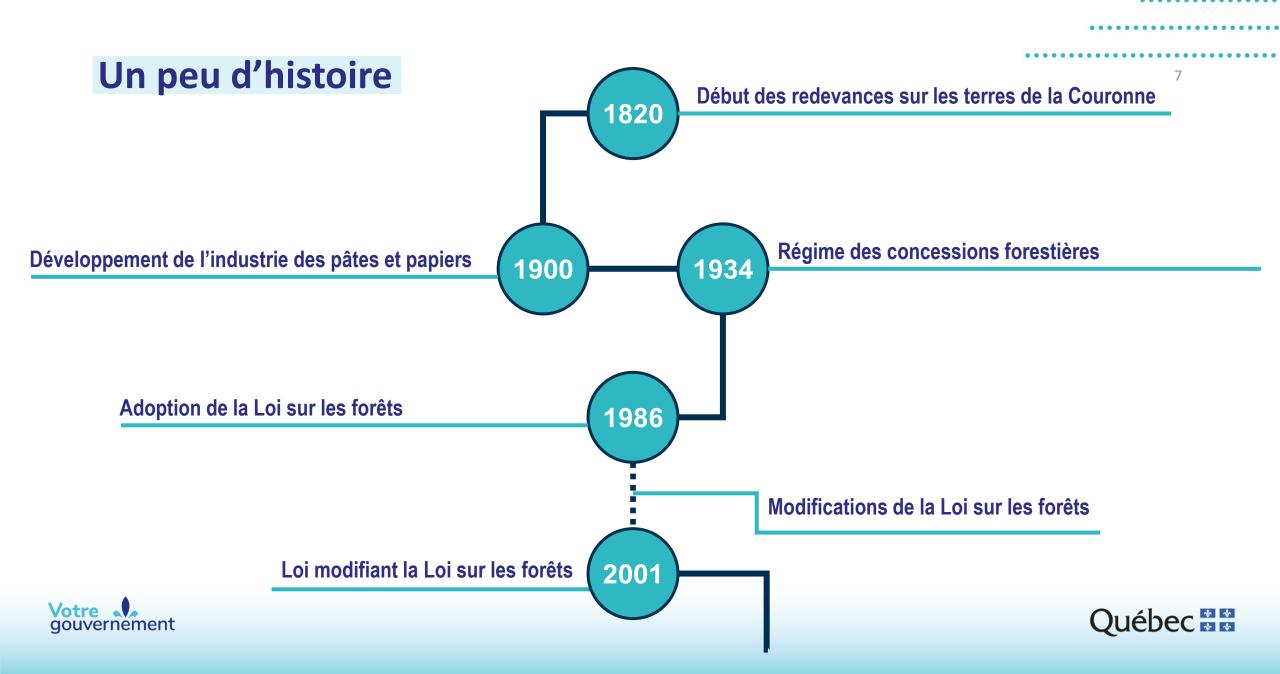
La planification forestière

Séance d'information virtuelle tenue dans le cadre de la consultation publique PAFIO 2022

Par Maryse Le Lan biol., ing.f., M.Sc.F. 28 avril 2022







Un peu d'histoire

Commission d'études sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe)

2005 2008

Refonte du régime forestier

Création du poste de forestier en chef et adoption des objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier

2013 f

Entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

Publication de la Stratégie d'aménagement durable des forêts

2015



Entrée en vigueur du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État





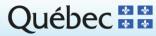
Considérant que :

- Les forêts constituent un bien collectif inestimable pour les générations actuelles et futures
- Les forêts ont un rôle de premier plan dans le maintien de l'équilibre écologique
- Les forêts contribuent à la lutte contre les changements climatiques
- Les forêts répondent à de nombreux besoins socioéconomiques

Article 52

« Le ministre **est responsable de l'aménagement durable des forêts** du domaine de l'État et de leur gestion, notamment **de la planification forestière**, de la réalisation des interventions en forêt, de leur suivi et de leur contrôle, du mesurage des bois ainsi que de l'attribution des droits forestiers »





Que dit la Loi?

Article 54

« **Un plan tactique** et **un plan opérationnel** d'aménagement forestier intégré sont élaborés par le ministre, pour chacune des unités d'aménagement [...] »

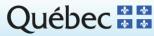
Article 55

« La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire est mise en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages. »

Article 57

« Les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique [...] »





Calcul des possibilités forestières

Bureau du forestier en chef

Volume maximum de récolte pour assurer le renouvellement de la forêt Comment?

Plan d'aménagement forestier tactique PAFIT

Direction régionale de la gestion des forêts

Objectifs et stratégie d'aménagement retenus pour assurer l'aménagement durable des forêts Plan d'aménagement forestier opérationnel PAFIO

Direction régionale de la gestion des forêts

Secteurs d'intervention où sont planifiées la récolte de bois et d'autres activités d'aménagement





Calcul des
possibilités
forestières

Bureau du forestier en chef

- En vertu de la Loi, le Forestier en chef est doté d'une indépendance de mission
- La possibilité forestière est déterminée et révisée tous les 5 ans pour chacune des unités d'aménagement

1. Rassembler les données forestières

2. Intégrer les choix d'aménagement

3. Prévoir la forêt du futur

4. Modéliser la forêt

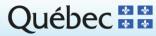
5. Penser aux incertitudes

6. Communiquer les résultats préliminaires

7. Déterminer les possibilités forestières

Périodes	Possibilités forestières (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	734 400	7 900	0	6 700	118 300	183 400	77 500	40 700	1 600	1 170 500
	63%	1%	0%	1%	10%	16%	7%	3%	0%	100%
2015-2018	510 500	6 200	0	5 600	99 400	203 800	65 800	37 500	1 400	930 200
Écart (%)	44%	27%	0%	20%	19%	-10%	18%	9%	14%	26%





Plan d'aménagement forestier tactique
PAFIT

Direction régionale de la gestion des forêts

- Le plan tactique est réalisé pour une période de 5 ans
- Le plan présente les objectifs d'aménagement durable des forêts ainsi que la stratégie d'aménagement retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre les objectifs

Décrire la forêt et le territoire de l'unité d'aménagement

Mener une démarche participative par enjeux et par solutions

Établir une stratégie d'aménagement forestier

Procéder à une consultation publique

Produire et publier le plan tactique final





Plan d'aménagement forestier opérationnel PAFIO

Direction régionale de la gestion des forêts

- Le plan opérationnel est dynamique et mis à jour en continu afin d'intégrer de nouveaux secteurs d'intervention
- Le plan opérationnel contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au plan tactique, la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement (travaux sylvicoles non commerciaux et voirie)

Sélectionner des zones d'intervention potentielles

Délimiter des secteurs d'intervention potentiels

Procéder à une consultation publique

Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés Produire et publier la programmation annuelle des activités



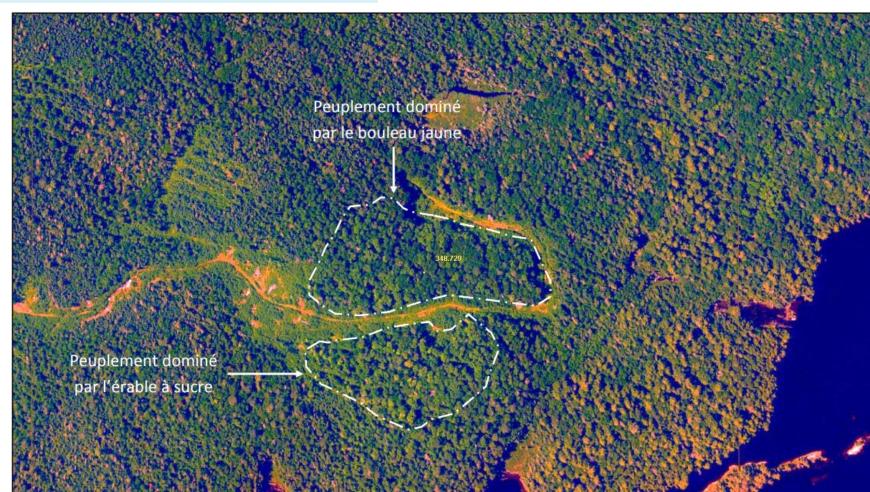


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine







Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine







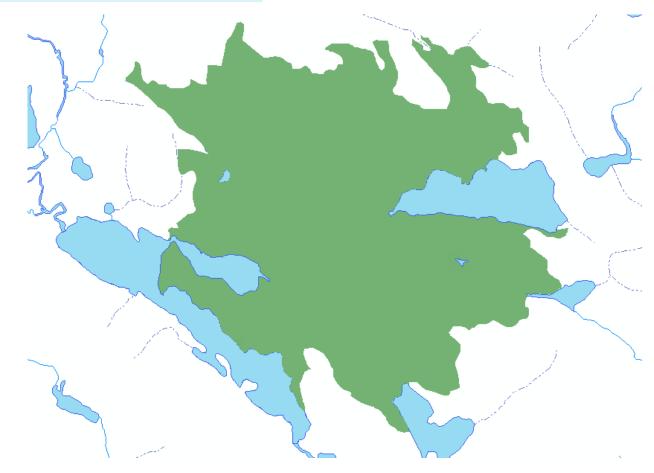
Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

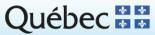
Validation opérationnelle

Harmonisation fine

Autorisation \(\cdot \) finale du chantier





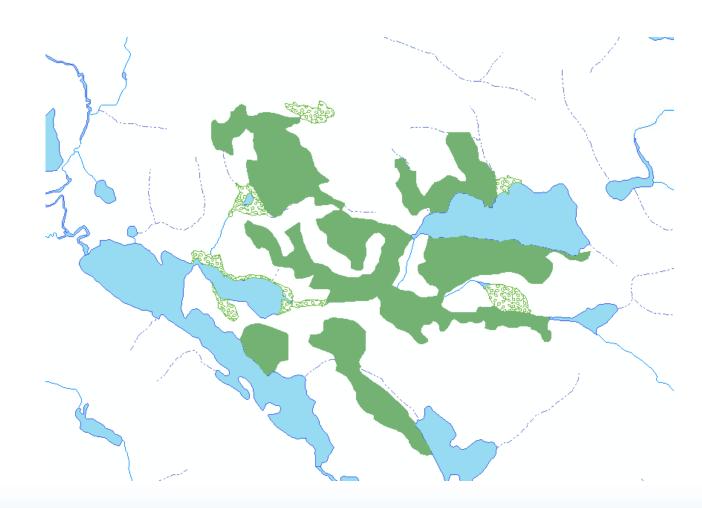


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

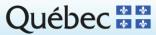
Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine







Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

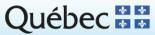
Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine





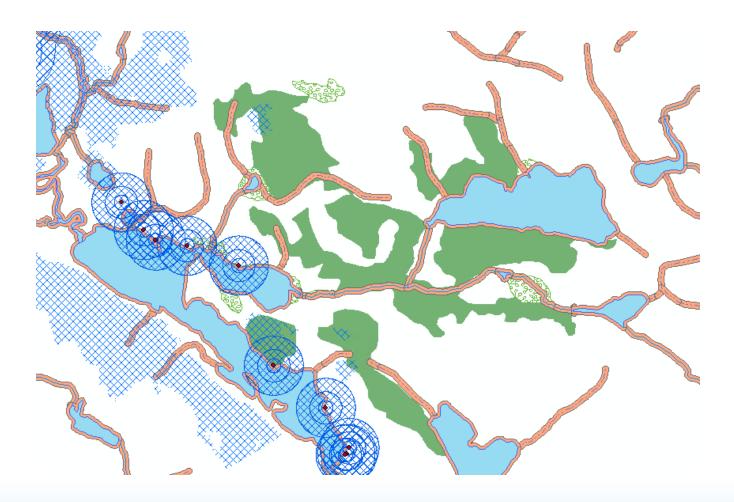


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

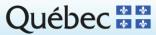
Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine





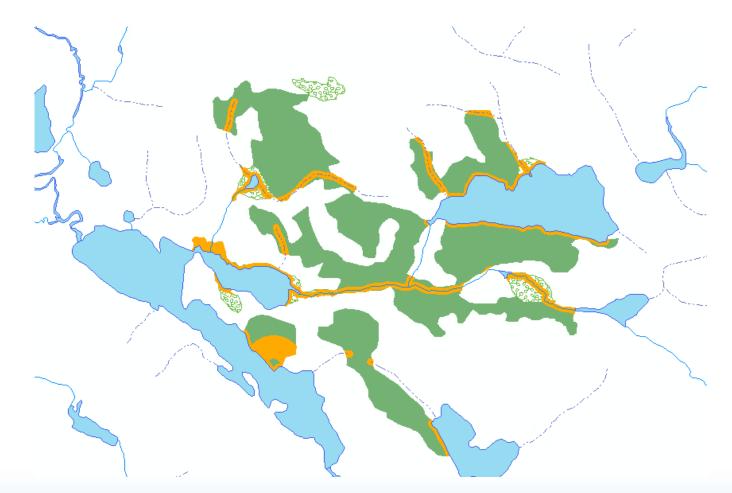


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine





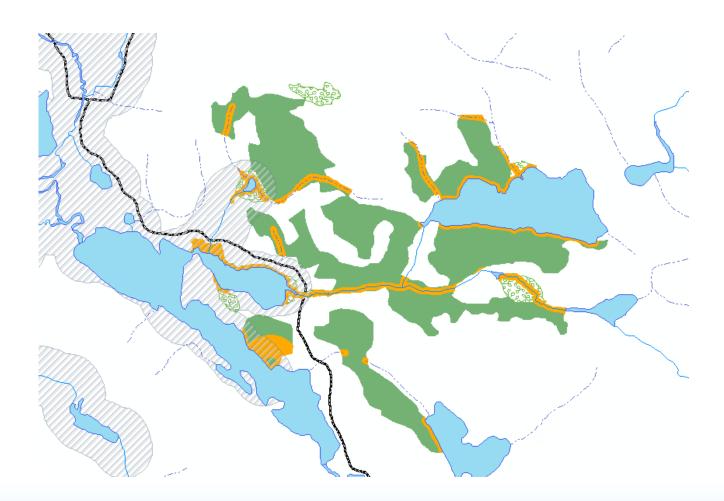


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

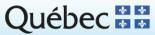
Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine





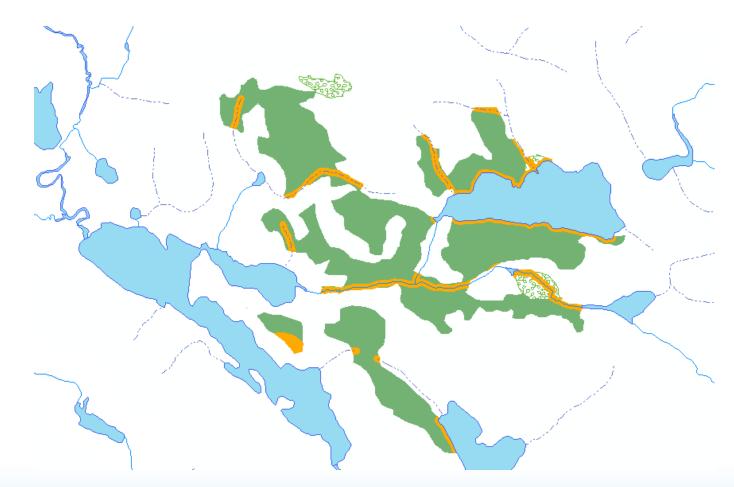


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine





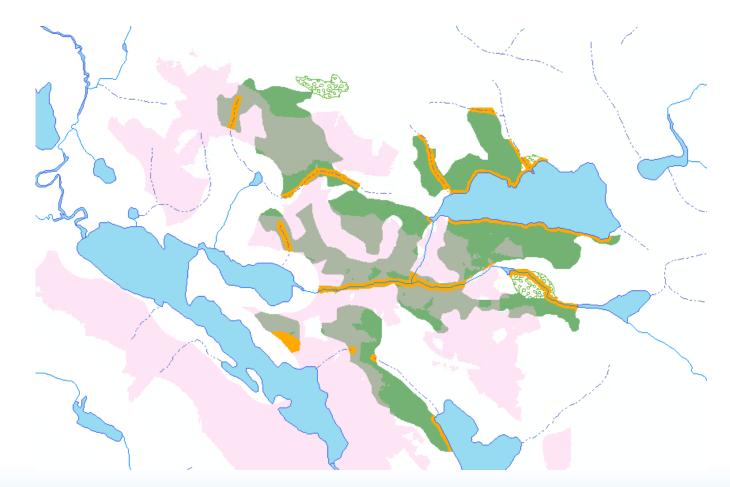


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine





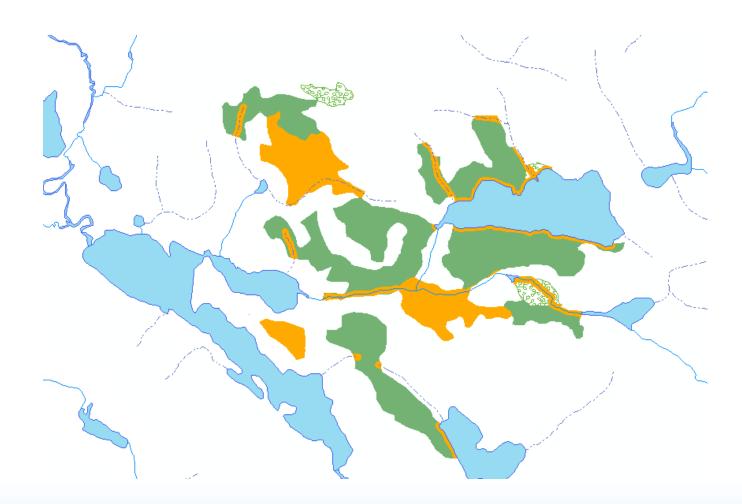


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

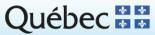
Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine







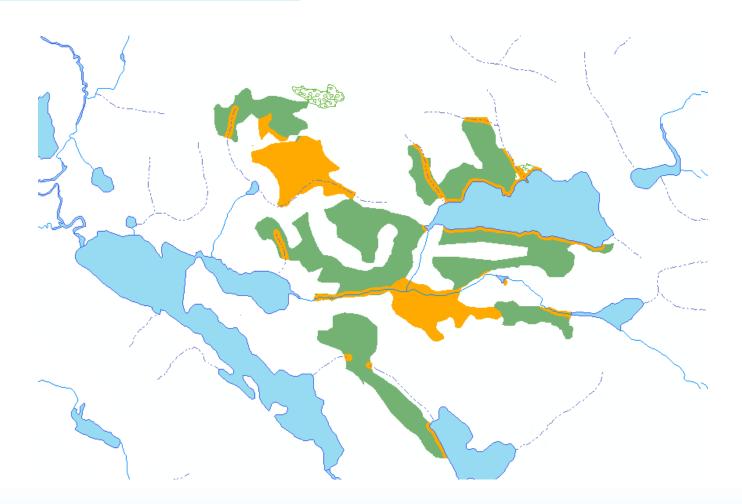
Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

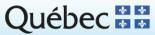
Validation opérationnelle

Harmonisation fine

Autorisation \(\cdot\) finale du chantier





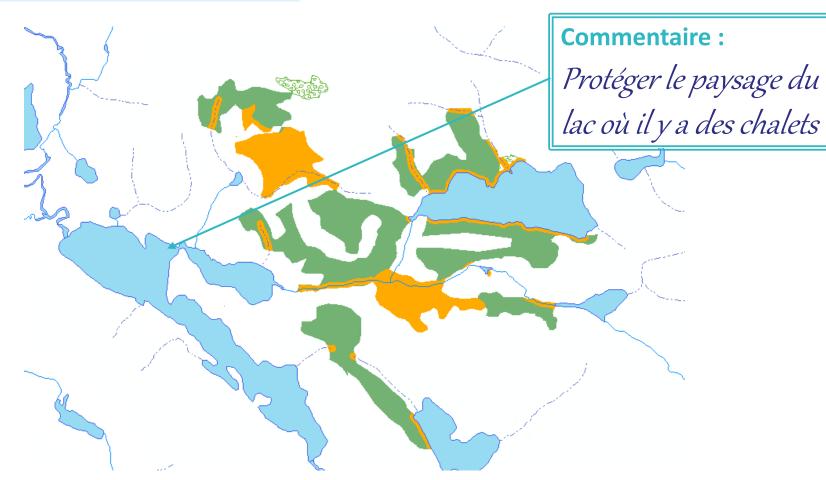


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine





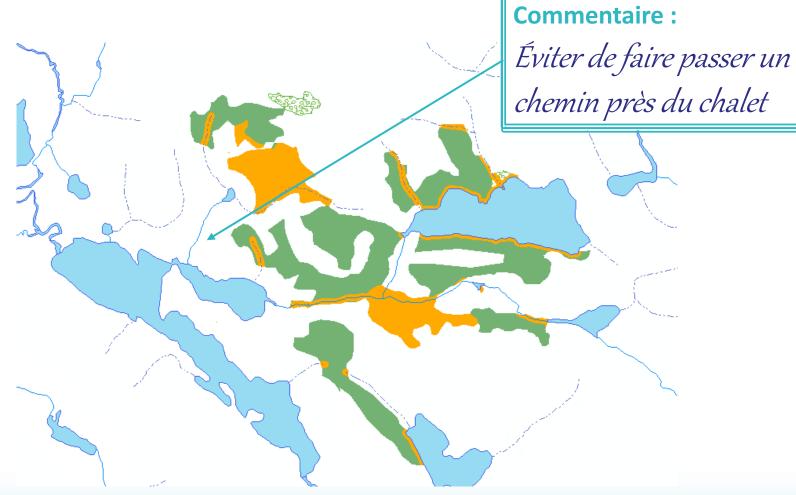


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine





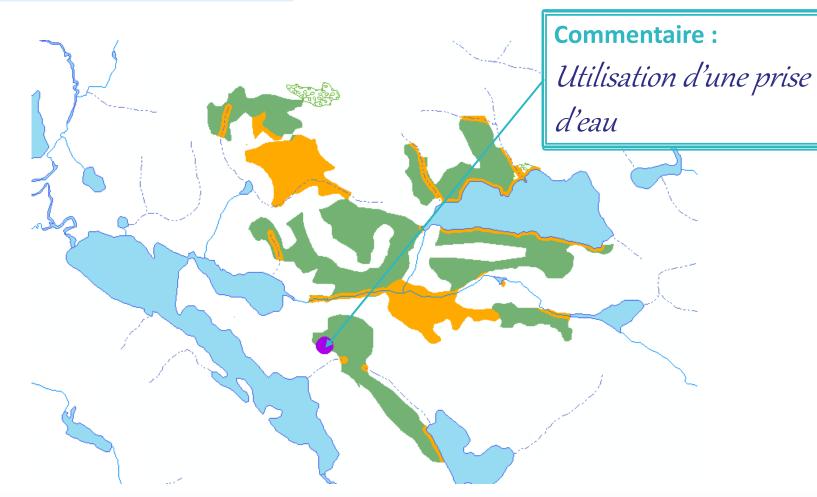


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine







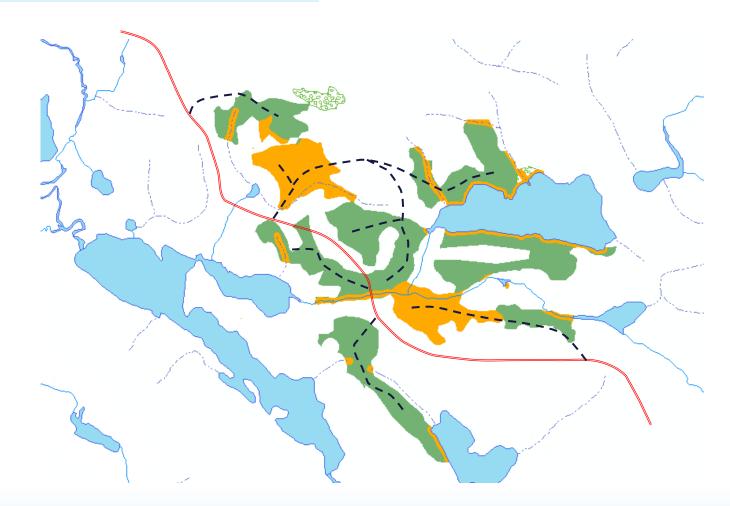
Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

Inventaires et cartographie

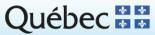
Validation opérationnelle

Harmonisation fine

Autorisation \(\cdot \) finale du chantier





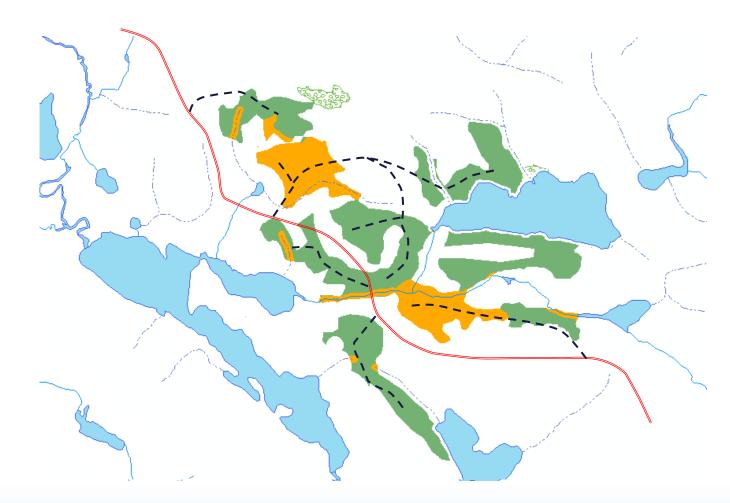


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

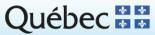
Inventaires et cartographie

Validation opérationnelle

Harmonisation fine





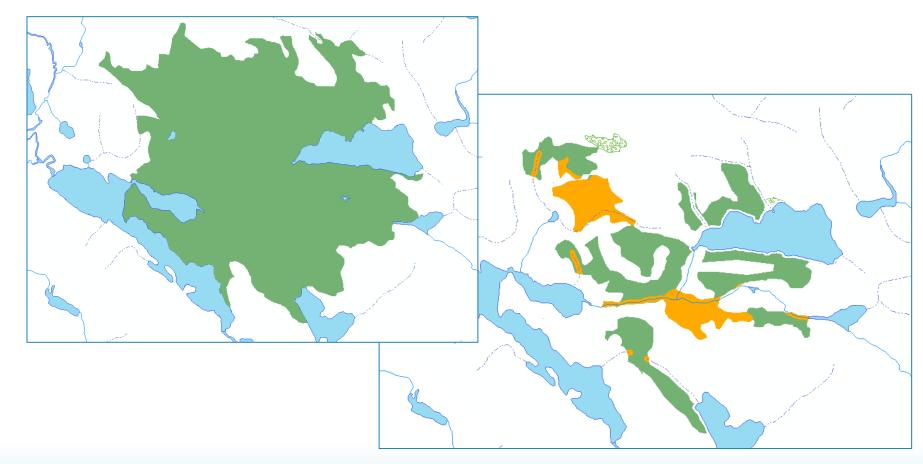


Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés

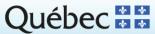
Inventaires et cartographie

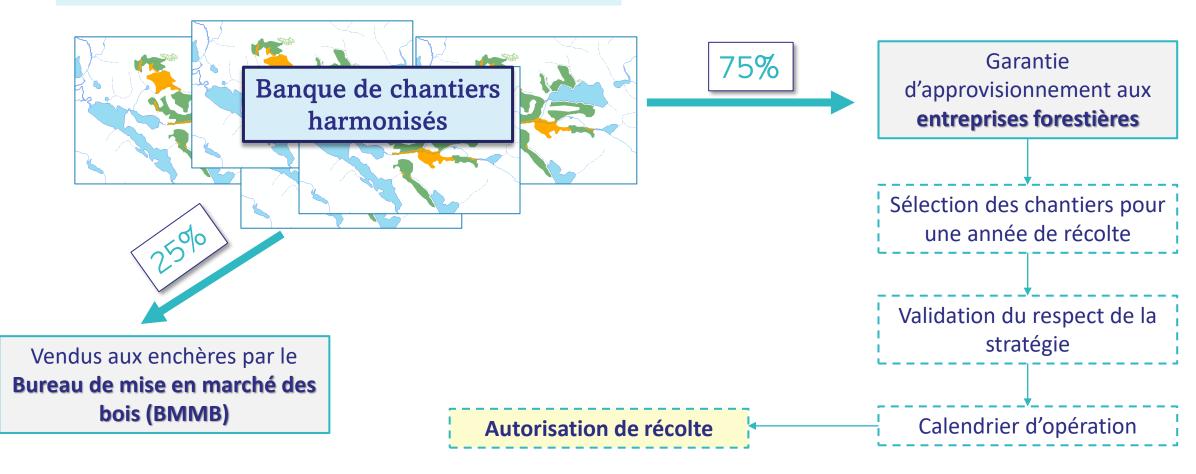
Validation opérationnelle

Harmonisation fine













Calcul des possibilités forestières

Bureau du forestier en chef

Plan d'aménagement forestier tactique PAFIT

Direction régionale de la gestion des forêts

Plan d'aménagement forestier opérationnel PAFIO

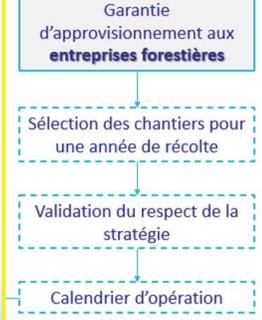
Direction régionale de la gestion des forêts

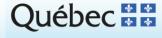
Sélectionner des zones d'intervention potentielles Délimiter des secteurs d'intervention potentiels

Procéder à une consultation publique

Planifier finement les chantiers à l'intérieur des secteurs consultés Produire et publier la programmation annuelle des activités











Questions fréquentes et démonstration de la saisie d'un commentaire sur le site de la consultation publique

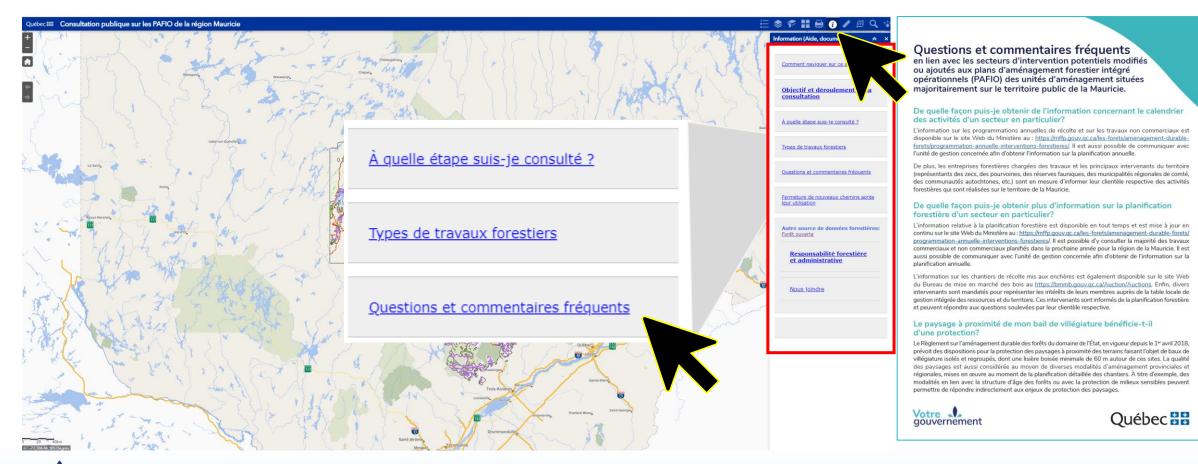
Séance d'information virtuelle tenue dans le cadre de la consultation publique PAFIO 2022

Par Miriane Tremblay, ing.f., M. Sc. géogr. 28 avril 2022





Les commentaires et questionnements fréquents







De quelle façon puis-je obtenir de l'information concernant <u>le calendrier</u> des activités d'un secteur en particulier?

De quelle façon puis-je obtenir plus d'information sur <u>la planification</u> forestière d'un secteur en particulier?

Quand et quoi?

Questions et commentaires fréquents

en lien avec les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement situées majoritairement sur le territoire public de la Mauricie.

De quelle façon puis-je obtenir de l'information concernant le calendrier des activités d'un secteur en particulier?

L'information sur les programmations annuelles de récolte et sur les travaux non commerciaux est disponible sur le site Web du Ministère au : https://imffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/amenagement-dura

De plus, les entreprises forestières chargées des travaux et les principaux intervenants du territoire (représentants des zecs, des pourvoiries, des réserves fauniques, des municipalités régionales de comté, des communautés autochtones, etc.) sont en mesure d'informer leur clientèle respective des activités forestières qui sont réalisées sur le territoire de la Mauricie.

De quelle façon puis-je obtenir plus d'information sur la planification forestière d'un secteur en particulier?

L'information relative à la planification forestière est disponible en tout temps et est mise à jour en continu sur le site Web du Ministère au : https://mff.goux.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/programmation-annuelle-interventions-forestieres/ Il est possible d'y consulter la majorité des travaux commerciaux et non commerciaux planifiés dans la prochaine année pour la région de la Mauricie. Il est aussi possible de communiquer avec l'unité de gestion concernée afin d'obtenir de l'information sur la planification annuelle.

L'information sur les chantiers de récolte mis aux enchères est également disponible sur le site Web du Bureau de mise en marché des bois au https://bmmb.gouv.gc.ca/Auction/Auctions. Enfin, divers intervenants sont mandatés pour représenter les intérêts de leurs membres auprès de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire. Ces intervenants sont informés de la planification forestière et peuvent répondre aux questions soulevées par leur clientéle respective.

Le paysage à proximité de mon bail de villégiature bénéficie-t-il d'une protection?

Le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, en vigueur depuis le 1* avril 2018, prévoit des dispositions pour la protection des paysages à proximité des terrains faisant l'Objet de baux de villégiature isolés et regroupés, dont une lisière boisée minimale de 60 m autour de ces sites. La qualité des paysages est aussi considérée au moyen de diverses modalités d'aménagement provinciales et régionales, mises en œuvre au moment de la planification détaillée des chantiers. À titre d'exemple, des modalités en lien avec la structure d'âge des forêts ou avec la protection de milieux sensibles peuvent permettre de répondre indirectement aux enjeux de protection des paysages.



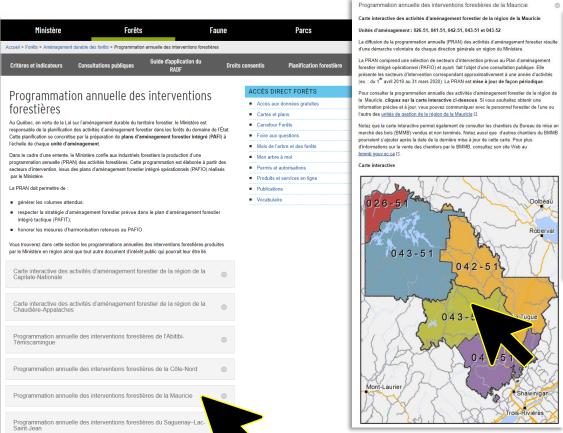


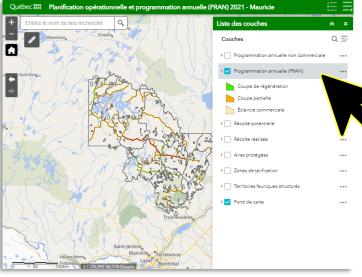




Visitez le site de la planification annuelle de récolte (PRAN)

https://mffp.gouv.qc.c a/lesforets/amenagementdurableforets/programmation -annuelleinterventionsforestieres/



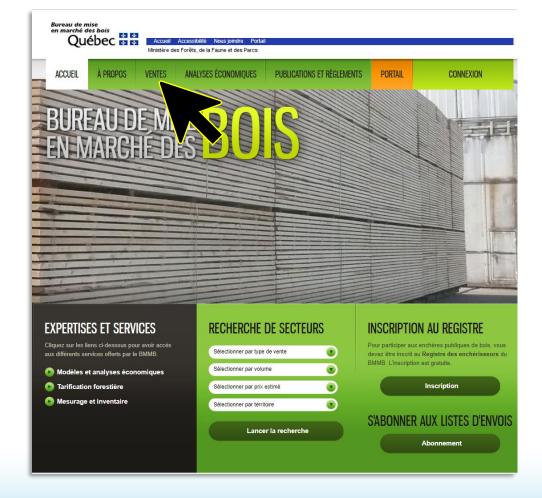






Visitez le site du BMMB

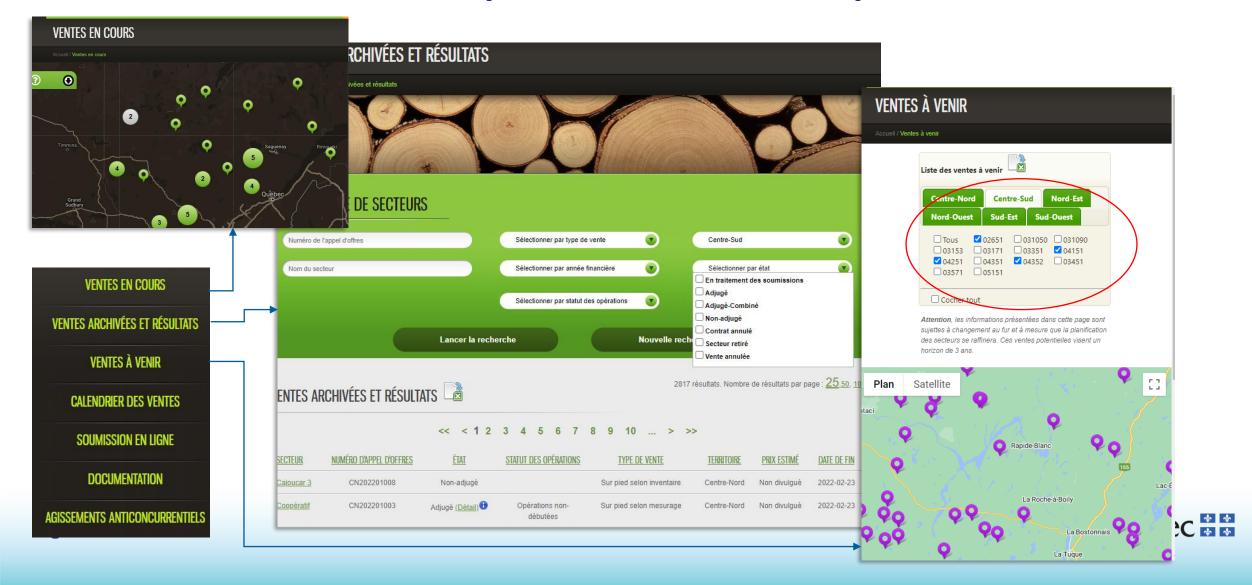
http://bmmb.gouv.qc.











De quelle façon puis-je obtenir de l'information concernant le calendrier des activités d'un secteur en particulier?

Par <u>les représentants de la TLGIRT</u>.

Ces dernier doivent être en mesure de fournir plusieurs informations aux personnes qu'ils représentent à la TLGIRT.







De quelle façon puis-je obtenir de l'information concernant le calendrier des activités d'un secteur en particulier?

En contactant les équipes des unités de gestion régionales

Unité de gestion de Windigo-et-Gouin

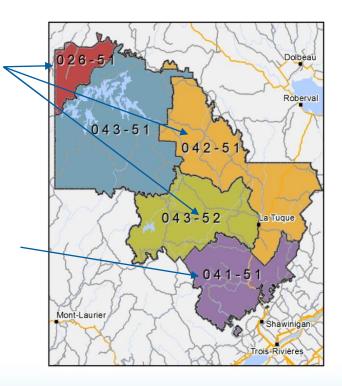
662, rue Joffre

La Tuque (Québec) G9X 4B4

Téléphone : 819 523-9560

Unité de gestion du Bas-Saint-Maurice

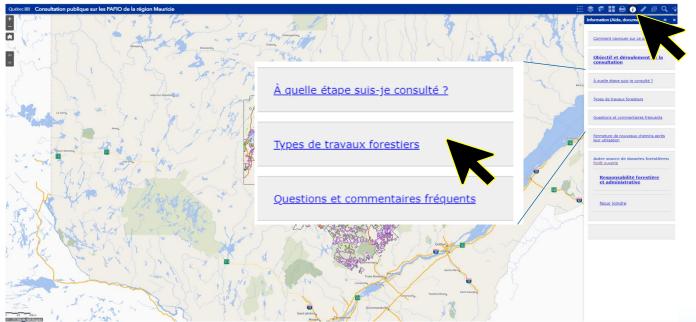
55, 119^e Rue Shawinigan (Québec) G9P 5K6 Téléphone : 819 536-2695

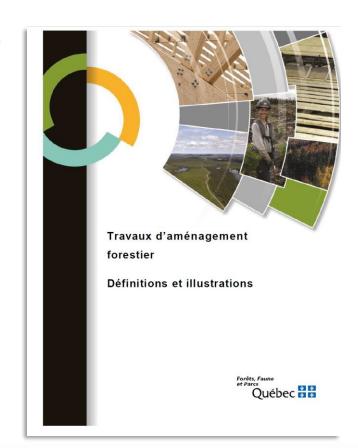






Quelle est la définition d'une coupe de régénération? Quelle est la définition de coupe partielle?









Coupe de régénération (CR)

Consiste à prélever la majorité des arbres de diamètre commercial et mature dans le but de régénérer la forêt. Il existe plusieurs types de coupes de régénération : la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), la coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et la coupe avec réserve de semenciers (CRS). Certaines coupes progressives irrégulières et régulières dites « finales » entrent également dans cette catégorie. Le patron d'application des coupes de régénération peut être uniforme, par bouquets ou par bandes. La prescription de ce type de coupe prévoit également la conservation de legs biologiques lorsqu'il y a lieu.

Un arbre de diamètre commercial possède un diamètre de 9,1 cm ou plus à 1,3 m au-dessus du niveau du sol.











Consiste à récolter moins de 50 % de la surface terrière du peuplement. La surface terrière représente la somme de la superficie occupée par le diamètre des arbres considérés comme propices à la coupe à une hauteur d'environ 1,3 m au-dessus du niveau du sol.

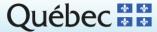
La coupe partielle vise à la fois à récolter, à améliorer et à régénérer le peuplement ou la forêt. Elle favorise la régénération en permettant à la lumière d'accéder au sol pour les essences tolérantes ou semi-tolérantes à l'ombre telles que le bouleau jaune (merisier), l'érable à sucre et le thuya occidental (cèdre). Elle peut également permettre l'assainissement du peuplement quand il est affecté par une maladie. Il existe plusieurs types de coupes partielles : la coupe de jardinage (CJ), la coupe progressive irrégulière (CPI) et la coupe progressive régulière (CPR). Leur patron d'application peut être uniforme ou par bandes.











Comment consulter les plans et formuler ses commentaires?



https://mffp.gouv.qc.ca/lesforets/amenagement-durableforets/consultation-publicpartenaires/consultation-plansdamenagement-forestierintegre/





Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs



Ministère Forêts Faune Parcs

Accueil > Forêts > Aménagement durable des forêts > Consultation du public et des partenaires > Consultations sur les plans d'aménagement forestier intégré

Critères et indicateurs

Consultations publiques

Guide d'application du

Droits consentis

Planification forestière

46

Consultation sur les plans d'aménagement forestier intégré

En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, l'instance responsable de la composition et du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) a le mandat de mener des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels préparés par le Ministère pour chaque unité d'aménagement le Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux (version anglaise)

B décrit l'ensemble du processus de consultation à suivre (version révisée le 21 avril 2021).

Le <u>plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)</u> qui est révisé tous les cinq ans contient notamment :

- les possibilités forestières par essences et par groupes d'essences;
- les objectifs d'aménagement et de production de matière ligneuse;
- les stratégies d'aménagement forestier;
- la localisation des aires qui seront soumis à une intensification de la production ligneuse;
- les principales infrastructures projetées.

Le <u>plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)</u>, mis à jour de temps à autre, notamment pour y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention, contient :

- les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au plan tactique;
 - la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier notamment les traitements sylvicoles non commerciaux;
 - les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre.

Consultation en cours

 Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIQ) de Mauricie – du 19 avril au 13 mai 2022

Consultations PAFIO – PAFIT terminées

Consultez les <u>Plans d'aménagement forestier intégré</u> (PAFIT et PAFIO) pour la période 2013-2018 et 2018-2023 produits par le Ministère pour chacune des régions ainsi que les <u>Rapports de suivi des consultations sur les plans d'aménagement forestier intégré</u>.

Voir également

- Planification forestière
- Plans d'aménagement spéciaux

ACCÈS DIRECT FORÊTS

- Accès aux données gratuites
- Cartes et plans
- Carrefour Forêts
- Foire aux questions
- Mois de l'arbre et des forêts
- Mon arbre à moi
- Permis et autorisations
- Produits et services en ligne
- Publications
- Vocabulaire



Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels de la Mauricie

Unités d'aménagement visées : 026-51, 041-51, 042-51, 043-51 et 043-52

fonestier intégré opérationnels (PAFICI) pour les unités d'aménagement 028-51, 041-51, 042-51, 043-51 et

. Cartes of plans

Carrefour Forêts

· Mois de l'arbre et d Mon arbre à moi

Les plans d'aménagement forester intégré opérationnels (PAPIO) sont préparés par le MPFP. Ex présentant les secteurs potentiels, sur le tenture poblic, où des fransus foreiders pourreient être réalisés

- de la récolte de bois; de la préparation de terrain;

- des travaux d'éclairde;

Pour formuler vos commentaires

altura el leura commentaires en llen avec les travaux planifés par les movers autyants

- En utilisant le formulaire Web géoréférencé de la <u>carte interactive</u> et
- Par courriel (ConsultationPat-Mauricie)@mfp.gouv.qc.ca) ou par téléphone, en laissant un message, à l'un des <u>bureaux locaux du Ministère</u> III.
- Lors de la séance d'accueil sans rendez-vous (voir l'encadré <u>Activités d'information</u>).

mismetitre III. Vius commentaines serces transmis à la Direction de la geation des forêts de la Mauricle. Les enta personnella recuestita au coura de catia consultation servinoni uniquement aun fina de la

commentatres et de naviguer sur le certe.

Activités d'information

au cours de laquelle les processous de consultation, de planification forestière et de autri des

nicondra à laura maratione, aura émplement laur

Jeudy 28 avril 2022, de 17 h à 19 h - Inscrivez-vous en ligne avant le mardi 26 avril 2022, à

Vendred: 5 ms, de 14 h a 25 h - Présentez-rous à l'heure qui vous convient su Centre social de le Ville de La Tuque louile de conseil. 525, que Sero-Eugène. La Tuque (Quétec). GSX 215.

Votre . gouvernement recitant la cuise de la corectatació, le personne do intresare será cogonice pour roume des e sur les tiresarte el réponder sur questione el aco préconquellent el la population. Las personnes par sociés à un sendos infernet ou qui dissirent obtenir plus de remestprementa sont avoléses à communiquer sovic un des bureaux régionaux du Ministère autoenty par courriel ou bar téléphone, en chentèle. Néanmotre, des représentants du Ministère répondront aux messages vocaux dens un détat de

Unitée d'eménagement 025-51, 042-51, 043- Unité d'eménagement 041-51

1414phone : 819 535-2895

La carte représente les unités d'aménagement visées par les récoltes de bois et autres travaux que



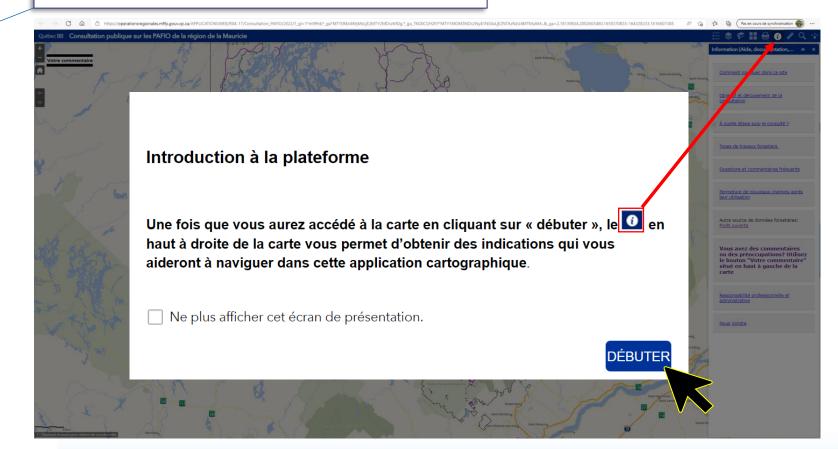
Pour formuler vos commentaires

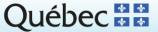
La carte interactive vous permet de visualiser les secteurs visés par la consultation.

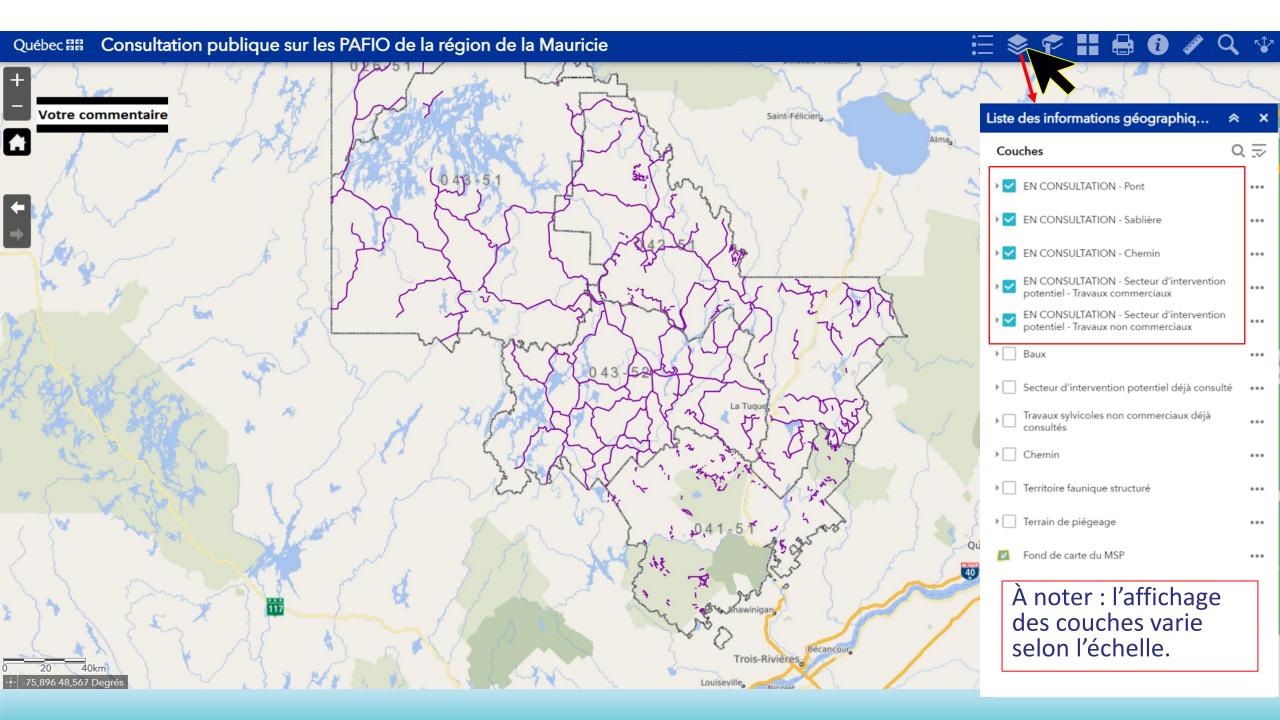
Entre le 19 avril et le 13 mai 2022, 23 h 59, les personnes intéressées peuvent transmettre leurs préoccupations et leurs commentaires en lien avec les travaux planifiés par les moyens suivants

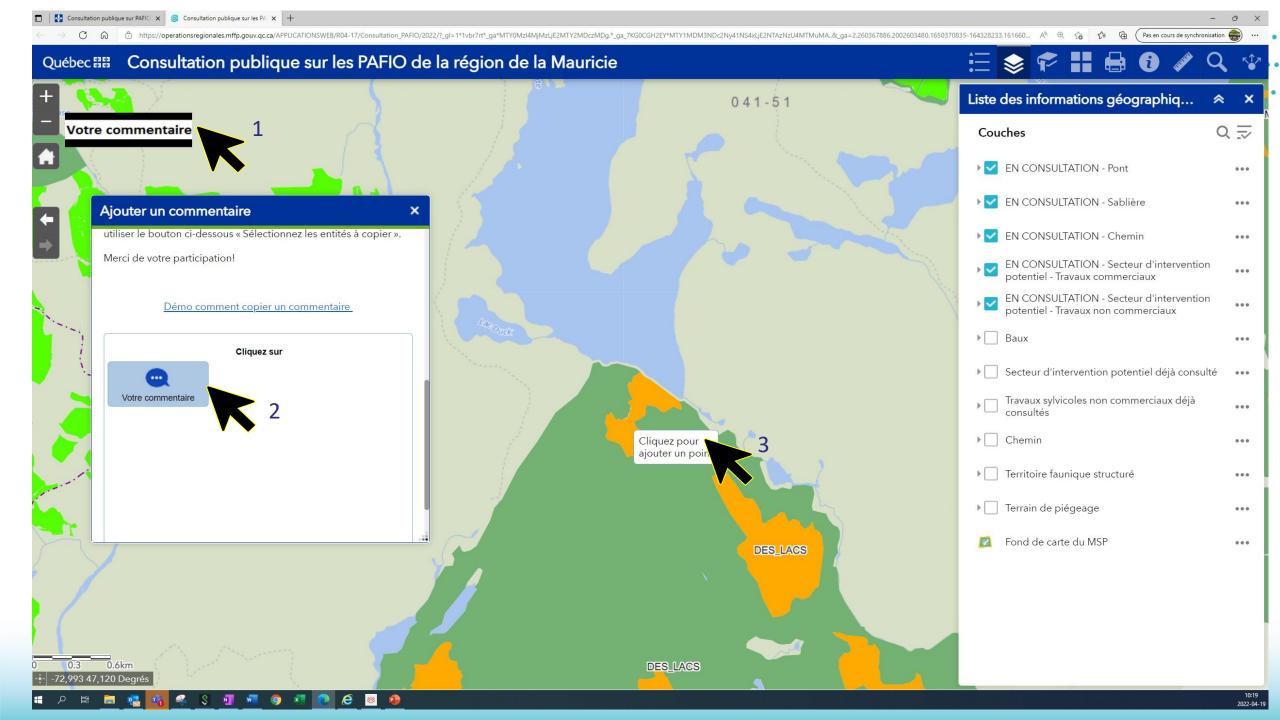
- En utilisant le formulaire Web géoréférencé de la carte interactive ☑.
- Par courriel (ConsultationPafi-Mauricie@mffp.gouv.qc.ca) ou par télépho message, à l'un des bureaux locaux du Ministère L'.
- Lors de la séance d'accueil sans rendez-vous (voir l'encadré Activités d'information)

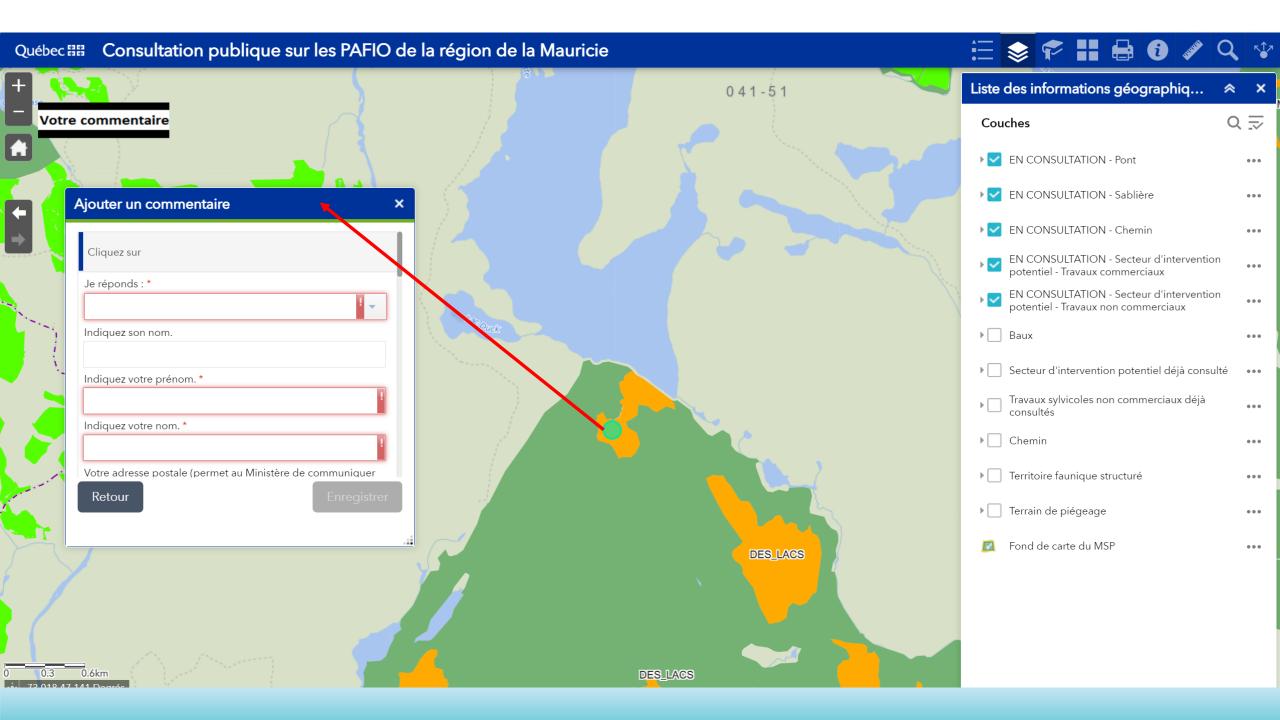
47

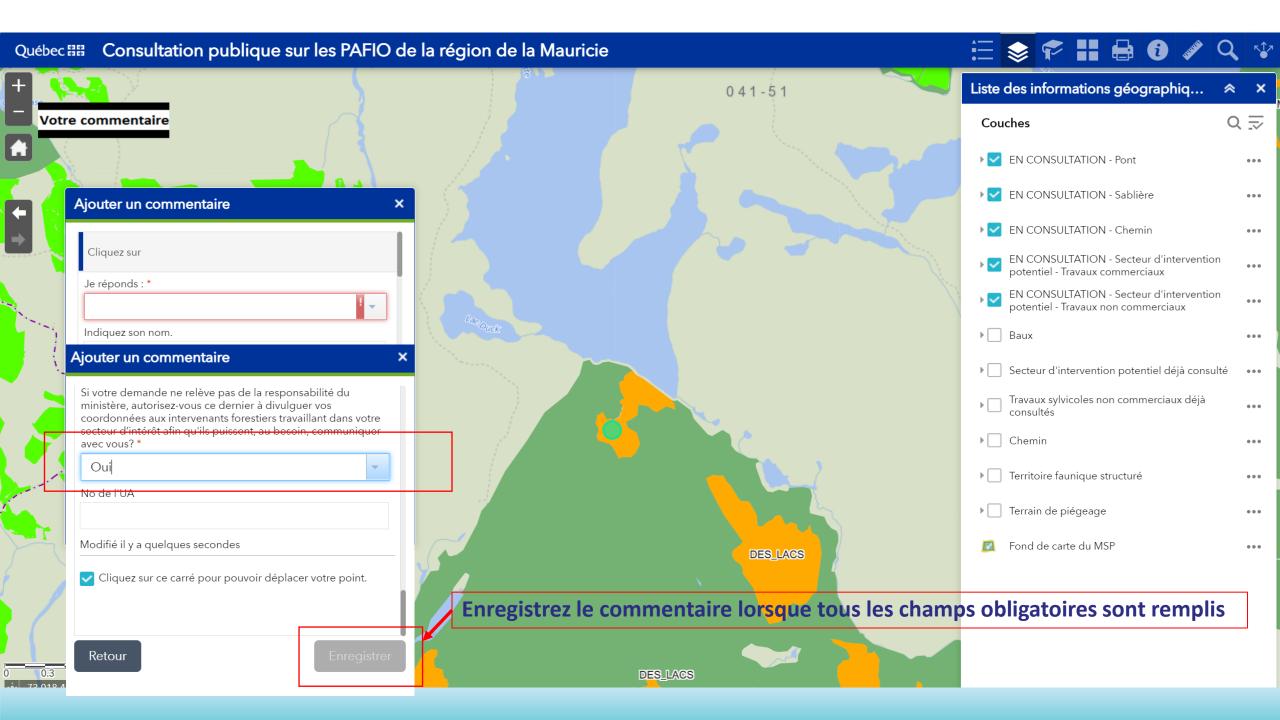












Démystifier la prise en compte des préoccupations et intérêts du milieu

Séance d'information virtuelle tenue dans le cadre de la consultation publique PAFIO 2022

Par Miriane Tremblay, ing.f., M. Sc. géogr. 28 avril 2022





Les principales étapes de la planification forestière

Orientations gouvernementales

Lois et règlements

Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)

Responsabilités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Plan d'affectation du territoire public (PATP)

Responsabilités du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Orientations locales

Calcul des possibilités forestières

Responsabilité du Bureau du forestier en chef

Plan
d'aménagement
forestier tactique
(PAFIT)

Responsabilité du MFFP

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

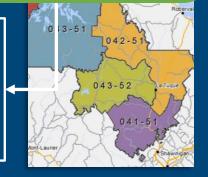
Responsabilité du MFFP

Programmation annuelle (PRAN)

Diffusion par le MFFP et récolte par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement

Vente aux enchères

par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB)







Les principales étapes de la planification fo

Nous sommes ici

54



Orientations gouvernementales

Lois et règlements ----

Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)

Responsabilité du MFFP

Plan d'affectation du territoire public (PATP)

Responsabilité du MERN

Calcul des possibilités forestières

Responsabilité du Bureau du forestier en chef

Orientations

Plan
d'aménagement
forestier tactique
(PAFIT)

Responsabilité du MFFP

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Responsabilité du MFFP

Programmation annuelle (PRAN)

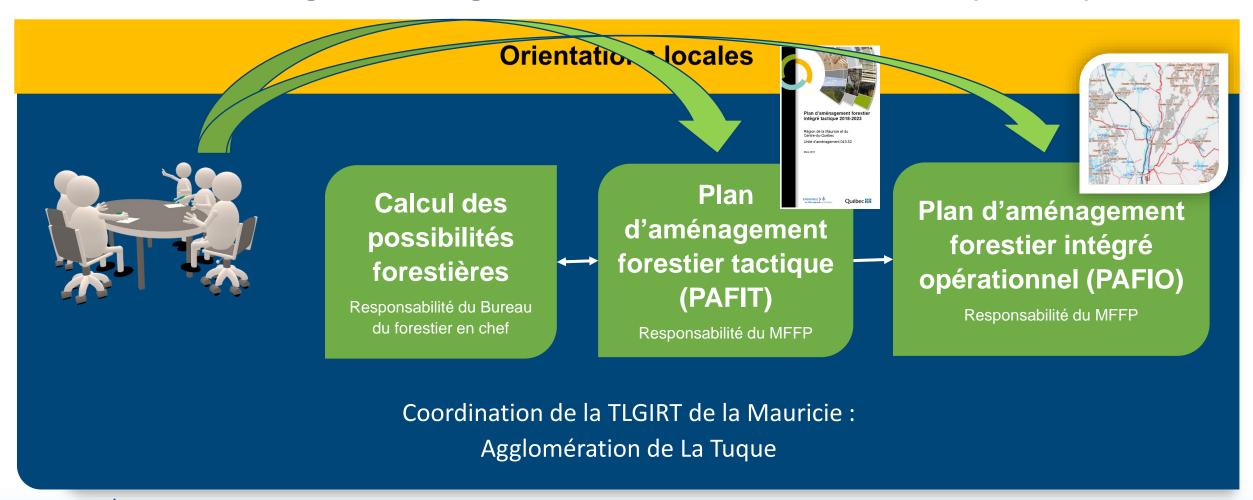
Diffusion par le MFFP et récolte par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement

Vente aux enchères

par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB)











Orientations locales

Composition minimale de la TLGIRT (article 55 de la LADTF)



- 1° Les communautés autochtones représentées par leur conseil de bande;
- 2° Les municipalités régionales de comté et, le cas échéant, la communauté métropolitaine;
- 3° Les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement;
- 4° Les personnes ou les organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée;
- 5° Les personnes ou les organismes autorisés à organiser des activités, à fournir des services ou à exploiter un commerce dans une réserve faunique;
- 6° Les titulaires de permis de **pourvoirie**;

Suite ...





Orientations locales

Composition minimale de la TLGIRT (article 55 de la LADTF)



- 7° Les titulaires **de permis de culture et d'exploitation d'érablière** à des fins acéricoles;
- 7.1° Les titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois;
- 8° Les locataires d'une terre à des fins agricoles;
- 9° Les titulaires de **permis de piégeage** détenant un bail de droits exclusifs de piégeage;
- 10° Les conseils régionaux de l'environnement.





Orientations locales



Rôle de la TLGIRT

- Cerner les enjeux locaux
- Soumettre des recommandations au MFFP

Plusieurs éléments pris en compte dans les plans d'aménagement qui découlent des travaux de la TLGIRT

- Modalités régionales visant les paysages
- Modalités régionales visant l'habitat de la martre
- Indicateurs locaux concernant les sentiers de motoneiges et les fermetures de chemins (à venir)







Orientations locales



https://mffp.gouv.qc.ca/lesforets/amenagement-durable-forets/tablede-gestion-integree-ressources-territoire/



https://www.ville.latuque.qc.ca/

TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Règles de fonctionnement

Mauricie

ADDPTÉES LE 13 FÉVRIER 2020





Les principales étapes de la planification fo

Nous sommes ici

60

Control of the contro

Orientations gouvernementales

Lois et règlements —

Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)

Responsabilité du MFFP

Plan d'affectation du territoire public (PATP)

Responsabilité du MERN

Calcul des possibilités forestières

Responsabilité du Bureau du forestier en chef

Plan d'aménagement forestier tactique

Orientations

Responsabilité du MFFP

(PAFIT)

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Responsabilité du MFFP

Programmation annuelle (PRAN)

Diffusion par le MFFP et récolte par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement

Vente aux enchères

par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB)







ici

Consultation publique Avant et après consult

À l'étape de la consultation publiqu

Exemple du secteur d'intervention potentiel (SIP) en 2018

Familles de traitements

potentiels selon

des informations

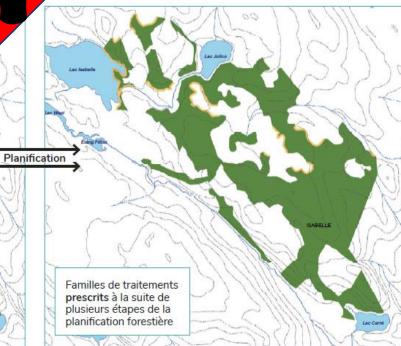
préliminaires et

approximatives

Coupe de regénération Coupe partielle

À l'étape de la planification du chantier

la suite de la consultation publique, des secteurs du PAFIO sont es. Selon les données obtenues, l'aménagiste du Ministère plus précisément la récolte du secteur en prenant en compte nultiples éléments, dont la règlementation et les commentaires cevables soumis en consultation.



61

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

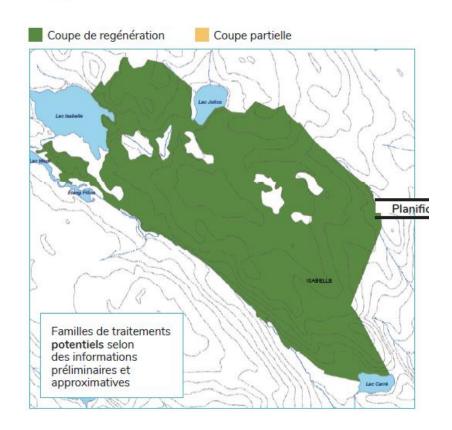
Responsabilité du MFFP





À l'étape de la consultation publique

Exemple du secteur d'intervention potentiel (SIP) « Isabelle » consulté en 2018



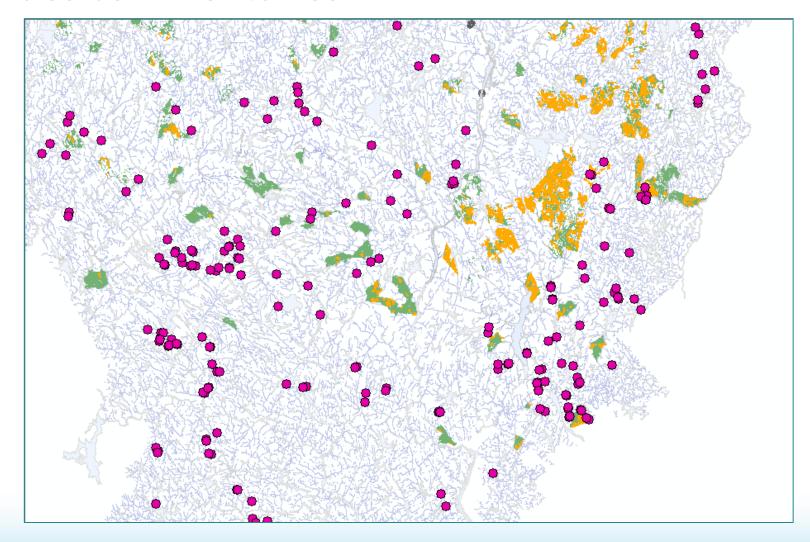
Exemples de commentaires spécifiques à cette étape

- Présence d'une prise d'eau;
- Intérêt de voir un <u>chemin être remis en production</u> (reboisé) après les travaux forestiers;
- Intérêt de voir un <u>chemin forestier demeurer ouvert</u> après les travaux;
- Préoccupation pour l'usage de chemins à des fins commerciales (p. ex. : activités de traîneau à chiens);
- Préoccupation quant à l'accès à un secteur de chasse embarrassé par les activités de débroussaillage.

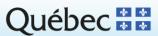




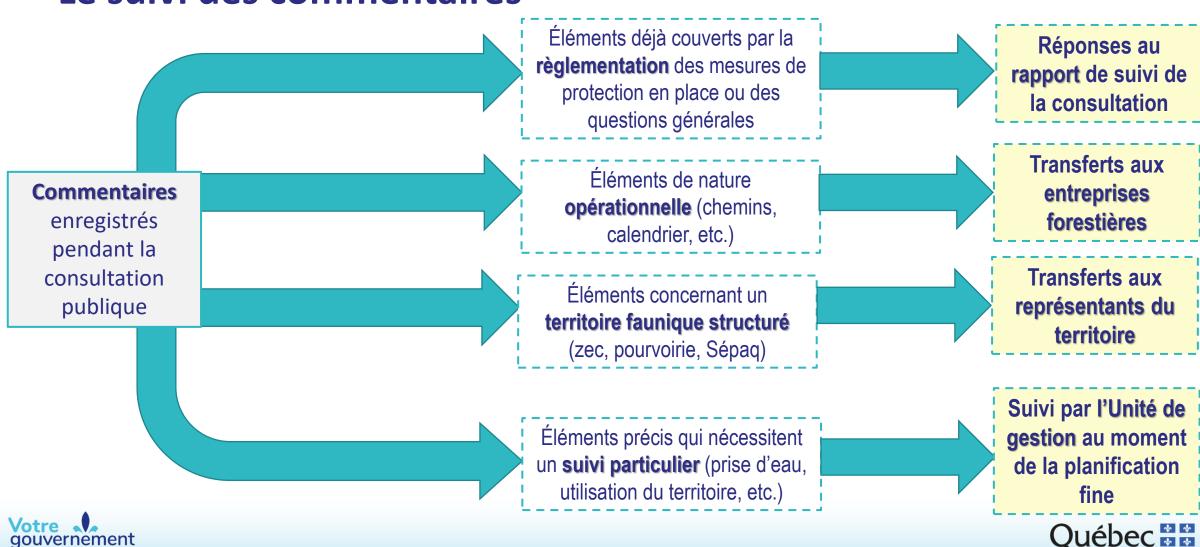
Le suivi des commentaires







Le suivi des commentaires



Le suivi des commentaires

Nom	Type d'utilisateur	Commentaires	Suivi	Par qui
Madame P.	Villégiateur	Demande de protection du paysage devant le chalet, de l'autre côté du lac	Rapport de consultation	Bureau régional
Organisme 32	Entreprise de plein air	Protection du réseau de sentiers de vélo de montagne	Rapport de consultation	Bureau régional
Monsieur J.	Chasseur	Localisation d'un marais utilisé par les orignaux et qui est un bon secteur pour la chasse	Suivi lors de la planification	Unité de gestion
Madame P.	Villégiateur	Protection d'une prise d'eau	Suivi lors de la planification	Unité de gestion
Pourvoirie avec droits exclusifs 54	Territoire faunique	Récolter le chantier en hiver pour ne pas nuire aux activités du camping estival	Harmonisation fine	Gestionnaire faunique
Monsieur T.	Trappeur	Ne pas utiliser le chemin qui contourne la montagne pour la sortie des bois	Harmonisation opérationnelle	Entreprise forestière